



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTÉGER LES FRANCILIENS

**Bilan de l'action des services de l'État en
Île-de-France depuis le début de la crise
sanitaire du Covid-19**

*Dossier de presse
Juin 2020*



EDITO

«Tout au long de ces dernières semaines difficiles, le souci constant de l'Etat a été de protéger les Franciliens face à la crise épidémique qui a touché notre région avec une acuité particulière.

Notre premier impératif était de protéger les personnes les plus vulnérables de notre région. Pour y parvenir, nous avons renforcé de manière massive plusieurs des dispositifs de solidarité que l'Etat mobilise tout au long de l'année -aide alimentaire et hébergement d'urgence, par exemple- et créé, en l'espace parfois de quelques jours, des dispositifs ad hoc tels que les centres « Covid-précaires » qui permettent aux personnes sans-abri de pouvoir se mettre en quatorzaine et de bénéficier d'un accompagnement sanitaire.

Le second impératif était de protéger le tissu économique et de préserver les emplois et les compétences afin que les conséquences conjoncturelles de la crise ne se transforment pas en dommages permanents. Dans ce domaine, l'Etat a également mobilisé de manière inédite les outils de soutien tels que l'activité partielle ou le report de charges fiscales et sociales.

Je veux également ici saluer l'engagement de nos partenaires et notamment des collectivités territoriales, des chambres consulaires, des partenaires sociaux et des associations. Leur action sur le terrain a été particulièrement précieuse.

C'est fort des partenariats que nous avons noués ou consolidés tout au fil de cette crise avec l'ensemble de ces acteurs, que j'ai souhaité instaurer la conférence régionale stratégique de déconfinement et ses groupes de travail. Cette instance de dialogue nous a permis de coordonner notre action pour agir au plus près des réalités locales. Les groupes de travail issus de cette conférence se sont ainsi réunis à 39 reprises afin de co-construire des solutions adaptées aux spécificités de nos territoires.

A l'heure du déconfinement et de la reprise progressive de l'activité, de nouveaux défis économiques, sociaux ou d'aménagement de notre territoire s'ouvrent à nous. L'Etat sera au rendez-vous pour aider les Franciliens à les relever collectivement.»

Michel Cadot,
préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 juin 2020

La conférence stratégique régionale de déconfinement se réunit pour accompagner tous les Franciliens vers la troisième phase du déconfinement

Mise en place en avril 2020, autour de Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, la conférence régionale stratégique de déconfinement est un lieu d'échanges et de propositions associant les élus locaux, les acteurs économiques, les professionnels de santé, de l'éducation et des transports. Réunie sous format stratégique pour la troisième fois, elle élabore des solutions concrètes pour accompagner tous les Franciliens vers la reprise et faire face à l'urgence économique et sociale à laquelle est confrontée la région aujourd'hui.

La conférence se décline en **groupes de travail thématiques** sur les grands enjeux du déconfinement (transports, éducation, suivi sanitaire, soutien à l'activité économique, aide aux publics vulnérables, masques, ...). Ces derniers se sont réunis **39 fois** à ce jour.

Les groupes continuent de se rassembler afin d'accompagner au mieux les Franciliens vers la phase 3 du déconfinement qui débutera le 22 juin.

SOMMAIRE

1

**SOUTENIR LE TISSU
ÉCONOMIQUE FRANCILIEN ET
ASSURER LA CONTINUITÉ DE
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

2

**PROTÉGER LES PLUS
VULNÉRABLES**

3

**DÉCONFINEMENT : ALLIER LA
NÉCESSAIRE REPRISE ÉCONOMIQUE
ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE**

Soutenir le tissu économique francilien

Pour préserver les emplois et les compétences, amortir les conséquences de la crise et faciliter la reprise d'activité une fois la crise passée, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre des mesures importantes de soutien au tissu économique. Ces mesures ont été massivement déployées en Ile-de-France.

Reports d'échéances fiscales (au 20 mai)

8500 établissements
713 millions d'euros

Fonds de solidarité (au 2 juin)

561 000 entreprises (Volet 1)
776 millions d'euros
Aide moyenne de 1 383 euros

Parmi ces entreprises, 4 195 (au 29 mai) ont demandé et obtenu un soutien supplémentaire de l'Etat pouvant aller jusqu'à 5 000 euros au titre du second volet du Fonds

Activité partielle au 1er juin

288 034 demandes cumulées
2,53 millions de salariés concernés
2,5 milliards d'euros

Prêts garantis par l'Etat (au 27 mai 2020)

92 000 entreprises
28 milliards d'euros

La cellule de continuité économique de la Direccte

64 agents mobilisés 7/7
12 000 mails
6000 sollicitations téléphoniques traitées
un délai de réponse moyen de 24h

Garantir la continuité de l'activité économique




Au cœur de la crise, les services de l'Etat se sont mobilisés pour soutenir les entreprises, en particulier dans les secteurs essentiels à la continuité de la vie économique. Une **task force** a ainsi été créée au début du mois d'avril pour élaborer un plan de reprise d'activité des entreprises, et notamment des TPE et PME. Un groupe de travail de la conférence régionale de concertation réunit également de manière hebdomadaire les représentants des acteurs économiques pour recueillir leurs questionnements et y apporter des réponses.

En Île-de-France, où la conduite des grands chantiers d'infrastructures et de logements est un enjeu particulièrement important, l'Etat a notamment travaillé avec les fédérations du BTP et les maîtres d'ouvrage pour assurer aux salariés une reprise dans des conditions de strict respect des règles sanitaires. Des guides spécifiques à certains métiers et secteurs ont ainsi été élaborés en partenariat avec le ministère du Travail.

LE CHATBOT NOA

Conçu par la Fabrique RH, le chatbot NOA est un outil numérique qui accompagne les start-up dans leurs démarches administratives. Capable de répondre 7 jours/7 et 24h/24h à plus d'une centaine de questions, il a été enrichi pendant la crise. Il a su orienter les utilisateurs vers un dispositif adéquat pour 85% des 7 500 questions qui lui ont été soumises entre le 15 mars et le 31 mai. Bravo Noa !





Protéger les plus vulnérables

Des places supplémentaires en hébergement d'urgence

Face à l'urgence sanitaire et à la nécessité de protéger les plus fragiles sans possibilité d'isolement, l'Etat a mobilisé, chaque nuit, **131 000 places d'hébergement d'urgence** dans la région, soit l'équivalent d'une ville comme Boulogne-Billancourt.

Depuis le 16 mars, l'État a ajouté au parc de places d'hébergement d'urgence qu'il mobilise tout au long de l'année **8 600 places supplémentaires** (en hébergement d'urgence et à l'hôtel) auxquelles s'ajoutent les **5 000 places** qui avaient été mobilisées dans le cadre du « **plan hiver** » et qui sont restées ouvertes.

Afin que chacun puisse bénéficier de solutions pour s'isoler en cas de symptômes, **10 centres pour les personnes sans-abri symptomatiques** du Covid-19 ont également été ouverts au plus fort de la crise sanitaire totalisant plus de **500 places en Ile-de-France**. L'État travaille aujourd'hui avec les associations et les collectivités pour définir des scénarios de relogement des publics mis à l'abri au cours de la crise sanitaire.

Des dispositifs d'aide alimentaire renforcés

Depuis le début du confinement et en partenariat avec le secteur associatif, la continuité des activités de distribution alimentaire a été assurée et renforcée.

Face à l'ampleur de la crise, depuis le 20 mars, l'Etat a distribué **8,2 M€ de tickets services** supplémentaires pour l'Île-de-France. Le nombre de points de distribution a été augmenté afin d'être accessibles au plus grand nombre de personnes sans ressource.

Mise à l'abri des personnes en campements de fortune

Depuis le 16 mars, **4 opérations majeures de mise à l'abri** (dans les secteurs d'Aubervilliers, canal de l'Ourcq et de la Villette, quai de la Loire) ont ainsi été menées, permettant à **1 100 personnes** de bénéficier d'une place en hébergement d'urgence ainsi que d'un accompagnement social et sanitaire. **L'accueil de ces personnes est inconditionnel et basé sur le volontariat.**

131 000 places
d'hébergement
d'urgence mobilisées
par l'Etat
en Ile-de-France

5 000 places du
« plan hiver »
sont restées
ouvertes

8600 places
d'hébergement
d'urgence
supplémentaires
ouvertes depuis le
16 mars

8,2 M€ de tickets
services
supplémentaires

1 100
personnes issues de
campements de
fortune mises à l'abri
depuis le 20 mars

10 centres pour
permettre aux
sans-abris de
s'isoler en cas de
symptômes (500
places)

Une attention renforcée auprès des usagers de drogue à la rue

Dans la continuité des actions menées dans le cadre du plan de lutte contre le crack (3 millions d'euros mobilisés pour la période 2019-2021), l'Etat, en lien avec les associations et les collectivités, a immédiatement réagi face à l'urgence sanitaire pour venir en aide à ces populations particulièrement fragiles. Par un appui financier et logistique, il a permis :

- *Le maintien et le renforcement des maraudes médico-sociales*
- *Le maintien des structures d'accueil et d'accompagnement (CAARUD, CSAPA, SCMR)*
- *Le renforcement du dispositif ASSORE en permettant la mise à l'abri et le confinement avec un accompagnement médico-social quotidien de plus de 200 personnes*
- *L'accueil quotidien de 45 usagers dans 2 espaces de repos*
- *Un accès à l'aide alimentaire*



Déconfinement : allier la nécessaire reprise de l'activité économique et la sécurité sanitaire

Afin d'éviter des phénomènes de trop importante affluence en heures de pointe, un système d'attestation est en place au moins jusqu'au 22 juin. Le port du masque et la distanciation sociale y sont également de rigueur.

Pour plus d'informations : <https://bit.ly/3bvEufs>



MOINS DE VOITURES, PLUS DE VÉLOS !

Pour désengorger les transports dans le contexte actuel, mais aussi pour soutenir les mobilités douces non polluantes, les services de l'Etat agissent pour que chaque Francilien puisse recourir au vélo en toute sécurité.

150 kilomètres de voies cyclables temporaires supplémentaires seront accessibles dès le mois de juin en Île-de-France. Pour faciliter la circulation entre les départements, les réseaux cyclables sont pour la plupart continus entre eux. L'objectif est de pérenniser ces aménagements lorsque cela est possible.

Suivez la mise en place des voies temporaires grâce à cette carte interactive régulièrement actualisée par le Collectif vélo : <https://veloiledefrance.fr/>





PERMETTRE À TOUS DE SE PROTÉGER CONTRE LE VIRUS

Face à la difficulté que certaines personnes ont pu rencontrer pour se procurer du matériel de protection individuelle, la préfecture de région a coordonné l'ensemble des acteurs de l'approvisionnement et de la distribution des masques et de gel hydroalcoolique en région. Une stratégie de coordination commune a été arrêtée avec ces derniers pour couvrir de manière égalitaire les territoires.

Des stocks de solidarité mobilisés par l'Etat ont ainsi permis de fournir en masques à usage unique les petites communes, les personnes vulnérables ainsi que certains opérateurs associatifs de l'Etat (secteurs de l'hébergement d'urgence, aide alimentaire, etc.).

Plus de 7 millions de masques lavables et jetables distribués par l'Etat en Île-de-France (associations, personnes vulnérables, usagers des transports, ...)

CASSER LES CHAINES DE CONTAMINATION

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, en lien avec l'ARS, l'AP-HP, la CPAM, l'URPS et les acteurs du suivi sanitaire, ont mis en œuvre une stratégie de contact-tracing et d'appui à l'isolement pour identifier les cas Covid-19 potentiels et casser toutes les chaînes de contamination.

A Paris et en petite couronne, ce dispositif se déploie en s'appuyant sur le dispositif COVISAN, développé par l'AP-HP en étroite coopération avec l'ARS, la Ville de Paris et des opérateurs associatifs comme la Croix Rouge.

Dans chaque département, les préfets, avec les collectivités, veillent à ce que toutes les personnes symptomatiques et contaminées puissent s'isoler pendant une quatorzaine lorsque cela est impossible à domicile.

Des dépistages sont également réalisés dans des structures collectives, telles que les centres d'hébergement, les foyers de travailleurs migrants ou les établissements pénitentiaires.

Des campagnes de dépistage sont également réalisées dans les territoires les plus fragiles où l'offre médicale est la moins importante ainsi que dans la plupart des établissements sociaux ou médico-sociaux. Au total l'Île-de-France dispose d'une capacité de 40 000 tests PCR par semaine.



Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
 @Prefet75_IDF



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*